

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : **2023/2024**

Quorum : **16**

Numéro de séance : **4**

Nombre des présents : **23**

Date de convocation : **18/03/2024**

Nombre d'absents excusés : **4**

Présidence de : **Eric GELIS, Proviseur**

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes	N°
I. Validation du CR précédent	Vote				
II. Adoption du compte financier et affectation du résultat	Vote				
III. Conventions : - Stage de fin d'année pour les classes de seconde - Marchés financiers	Vote				
IV. Questions diverses					
V.					
VI.					
VII.					
VIII.					
IX.					
X.					

Signatures

Le Président



Le Secrétaire

Mme RABHI



PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 28/03/2024

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	GELIS Eric	X						
	Adjoint	MIEGEVILLE-TATE Stéphane	X						
	Gestionnaire	TEJEDOR Aude	X						
	CPE	LANE Christelle	X						
	Chef des Travaux	PISANI Christine	X						
Élus locaux	Collectivité de rattachement	ANDRIEU Philippe		X		ASSIE Benjamin			
	Collectivité de rattachement	COSTE Alain			X	VILAS Sylvie			
	Commune siège	MONTUSSAC M-Aude		X					
	Commune siège	BIGOT Xavier		X		ARIAS Placide	X		
Personnalité qualifiée		DESTAINVILLE Dominique		X					
Total			5	4	1		1		

Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	RABHI Nassima	X			RIVERET Pauline			
		GAUZENTE Isabelle		X		HOUSSET Leslie			
		CHANAUD Anthony		X		JOLIBERT Isabelle			
		CORDIER Christelle	X			TREHET Alexandra	X		
		CAMPOS Christophe		X		JOUANNY Hélène	X		
		PEIGNE Aurélien				BATTU Jean-Charles	X		
		BENHAMOU Jean-François	X			RULLS Mathias	X		
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	JAUNE Jennie	X			WAILLY Yohann			
		MARIS Hervé	X						
		RIES Wilfried	X						
Total			6	3			4		

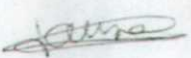
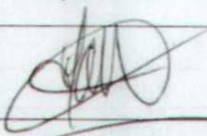
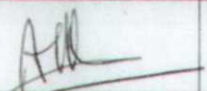
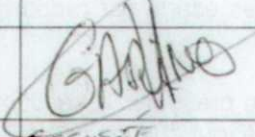
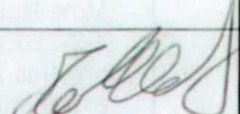
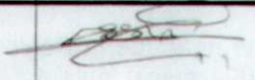
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	HAVE Anne-Laure	X			NAUDY Laurent			
		DELORME Samuel			X	PEYRAS Bruno	X		
		GARINO Jean- Christophe	X			MEDINA MOREIRA David			
		LE MENN Fabienne			X	MALLET Arnaud	X		
		EL KIHEL Mustapha	X			LEBOURDAIS Karine			
	Élèves	EL KDIM Yassin	X			LACOSTE Emma			
		DELBOURG Camille		X					
		PAPY Lola		X					
		CHATAIGNIER Maele	X						
		BELGHARBI Rhamouna			X	FEY Dorian			
Total			5	2	3		2		



CONSEIL D'ADMINISTRATION

28 MARS 2024

QUALITE	NOM Prénom	Signature	NOM suppléant	signature
Président Le chef d'établissement	GELIS Eric			
Le chef d'établissement adjoint	MIEGEVILLE-TATE Stéphane			
L'adjoint gestionnaire	TEJEDOR Aude			
Le conseiller principal d'éducation	LANE Christelle			
le chef des travaux	PISANI Christine			
Deux représentants de la collectivité territoriale de rattachement	ANDRIEU Philippe		ASSIE Benjamin	
	COSTE Alain	Excusé	VILAS Sylvie	
Deux représentants de la commune siège de l'établissement	MONTUSSAC Marie-Aude			
	BIGOT Xavier		ARIAS Placide	
Une personnalité qualifiée,	DESTAINVILLE Dominique			
Dix représentants élus des personnels de l'établissement				
personnels d'enseignement et d'éducation	RABHI Nassima		RIVERET Pauline	
personnels d'enseignement et d'éducation	GAUZENTE Isabelle		HOUSSET Leslie	
personnels d'enseignement et d'éducation	CHANAUD Anthony		JOLIBERT Isabelle	
personnels d'enseignement et d'éducation	CORDIER Christelle		TREHET Alexandra	
personnels d'enseignement et d'éducation	CAMPOS Christophe		JOUANNY Héliène	
personnels d'enseignement et d'éducation	PEIGNE Aurélien	Excusé	BATTU Jean-Charles	
personnels d'enseignement et d'éducation	BENHAMOU Jean-François		RULLS Mathias	

personnels ATOSS	JAUNE Jennie		WAILLY Yohann	
personnels ATOSS	MARIS Hervé			
personnels ATOSS	RIES Wilfried			
Dix représentants élus des parents d'élèves et des élèves				
représentants des parents d'élèves	HAVE Anne-Laure		NAUDY Laurent	
représentants des parents d'élèves	DELORME Samuel	EXCUSE	PEYRAS Bruno	
représentants des parents d'élèves	GARINO Jean-Christophe			
représentants des parents d'élèves	LE MENN Fabienne	EXCUSE	MALLET Arnaud	
représentants des parents d'élèves	EL KIHEL Mustapha		LEBOURDAIS Karine	
représentants des élèves	EL KDIM Yassin		LACOSTE Emma	
représentants des élèves	DELBOURG Camille			
représentants des élèves	PAPY Lola			
représentants des élèves	CHATAIGNIER Maelle			
représentant des étudiants	BELGHARBI Rhamouna		FEY Dorian	

RUBRIQUE I.: Validation du CR précédent

Votants : 23	Pour	23
	Contre	0
	Abstentions	0

RUBRIQUE II.: Adoption du compte financier et affectation du résultat

- M. le Proviseur indique que les résultats de l'exercice précédent (2023) vont être présentés. La confiance avait été accordée par les membres du CA et il convient désormais d'en rendre compte. Des éléments nouveaux sont entrés en jeu et il y a donc des écarts par rapport au budget initialement présenté. Le compte financier reste néanmoins à l'équilibre.
- Mme l'Intendante précise qu'elle va présenter l'exécution budgétaire arrêtée au 31 décembre 2023 (Annexes 1-2-3). Elle ajoute qu'il a été modifié tout au long de l'exercice et qu'il convient donc de comparer les dépenses prévues à celles réalisées et de faire de même pour les recettes. Elle rappelle que nous avons été confrontés à une situation inédite, avec des prélèvements nouveaux, qui ont déstabilisé les prévisions, et que la viabilisation est incompressible. Elle relève qu'en fin de compte, même sur le AP (Activités pédagogiques), nous avons dépensé moins que d'habitude. Les enseignants ont financé la plupart des activités pédagogiques via le PassCulture, qui nous a permis de faire des économies importantes.
- Au niveau du ALO, Mme l'Intendante note que la Région a pris en compte les difficultés. On a obtenu une subvention complémentaire de 31 000 euros, puis 4 500 euros pour l'achat des matériels/vêtements des personnels – subvention spécifique de la Région – obtenue pour la première fois. Sur les frais de déplacement, il y a une stabilité et nous dépensons moins que ce qui avait été budgétisé. Le coût de la ramette de papier, qui en fin d'année 2022 atteignait 6 euros, a à nouveau baissé fin 2023. On a fait des économies surtout sur la viabilisation.
- Concernant le SRH – Services de restauration et d'hébergement - Mme l'Intendante indique que ce service est sensé s'autofinancer – on ne peut pas mettre des dotations de fonctionnement sur le SRH. On a essayé de limiter nos dépenses mais les tarifs de la cantine étant bloqués depuis 6 ans par la Région, le prix de revient est supérieur aux recettes. M. Le Proviseur indique que nous avons la possibilité de faire deux comptes de réserve ou un compte global. La seconde solution nous a permis d'abonder le SRH et de faire face en partie au déficit.

Mme l'Intendante précise qu'en 2021 nous étions en excédent concernant le SRH, mais que depuis, la tendance est là ; nous sommes en déficit de 11 0000 euros puis de 260 000 euros. Elle précise qu'il y a eu un travail remarquable des personnels de cuisine qui ont essayé de s'adapter, de changer. Elle conclut sur le caractère très préoccupant de cette situation financière du SRH, alors que les recettes ne vont pas augmenter.

Les représentants élus de parents de la liste Union et Action indiquent que cette situation est d'autant plus problématique que dans le même temps les effectifs augmentent. Il faudrait qu'il y ait la possibilité d'accueillir et d'absorber un nombre conséquent de demi-pensionnaires. Ils ajoutent que la Région a proposé à l'établissement de demander des aides en ligne.

Mme l'Intendante répond que l'établissement n'a pas eu de réponse de la Région. Le fait que les tarifs soient bloqués est un problème. D'après elle, les services de la Région attendent la remontée des comptes financiers des établissements pour s'emparer du problème. Ils l'ont fait sur la viabilisation alors qu'on ne l'avait pas demandé. Peut-être que sur la restauration, il y aura le même résultat. La Région a un levier : la partie qui sert à payer les agents – là-dessus il y a un taux pour nous inciter à faire du bio. Mme l'intendante ajoute que le portail « mes aides en ligne » est dédié à des demandes d'aides spécifiques et normalement on ne demande ça pour le SRH.

Les représentants des enseignants demandent pourquoi entre 2021 et 2022 il y a eu une augmentation des recettes. Mme l'Intendante indique que nous avons eu davantage de demi-pensionnaires au ticket, qui est plus cher et qu'il y a eu des aménagements d'emploi du temps liés au COVID avec des demis effectifs.

Mme l'Intendante ajoute qu'en 2022, il y avait peu d'établissements concernés par ce déficit du SRH, alors qu'en 2023 cette situation s'est généralisée. Nous n'avons pas eu de réponses officielles, mais dès qu'ils verront les comptes financiers des établissements, ils devraient réagir.

Les représentants élus de parents de la liste Union et Action demandent si la prise en compte l'an prochain dans les EDT des élèves du temps de repas des élèves pourra être faite.

M le Proviseur indique qu'un élève a 20 min pour manger minimum et qu'il attend 20 min minimum – soit 40 minutes pour manger. Il indique qu'ils vont essayer de réguler les EDT en ce sens. Le vendredi est le jour qui fonctionne le mieux car de nombreux élèves finissent à 13h.

Les représentants d'élus de parents indiquent que la loi prévoit 30 minutes pour manger.

M le Proviseur et Mme l'Intendance répondent qu'il y a un nombre limité de places assises et que le moindre incident technique, ou un repas qui plait (frites) conduit à un embouteillage, un manque de places.

Les représentants élus des enseignants s'interrogent sur l'absence du représentant de la Région, et le manque de communication entre l'établissement et la Région.

M. le Proviseur et Mme l'Intendante indiquent travailler avec des administratifs, des services techniques de la Région mais peu avec les élus, qui ne sont que des réceptacles des demandes. Ils n'estiment pas avoir de problèmes de dialogue avec la Région.

Les représentants élus de parents et d'enseignants indiquent regretter que l'élue de la Région ne soit pas suppléée.

- Mme l'Intendante indique qu'on lui demande de présenter les éléments de l'analyse financière (Annexe 2). Elle précise que nous avons réalisé une plus-value de 100 000 euros sur le fonds de roulement. Il augmente de 28 230 euros par rapport à l'exercice précédent. M Le Proviseur ajoute qu'il est très rare d'avoir ce taux de recouvrement. Le fonds de roulement réaugmente en 2023. Nous ne sommes qu'à 59 jours – car nos dépenses ont explosé – l'indicateur qui manque c'est qu'en moyenne nous dépensons 4360 euros par jour. Cela paraît beaucoup pour Mme l'Intendante, pas pour les représentants élus d'enseignants. Mme l'Intendante fait remarquer que tout baisse dans le SRH. Avant, on augmentait le stock mais maintenant on tire sur le stock aussi. Elle indique que les réserves disponibles sont de 255 442.26 euros et ajoute que si nous avons réalisé les prélèvements, nous serions bien en dessous – d'où le delta de 100 000 euros. On a une bonification de 49 000 euros et un déficit de 26 000 euros.

Compte financier

Votants : 23	Pour	23
	Contre	
	Abstentions	

Affectation du résultat

Votants : 23	Pour	23
	Contre	
	Abstentions	

RUBRIQUE III.: Conventions :

- Stage de fin d'année pour les classes de seconde
- Marchés financiers

- Stage de fin d'année pour les classes de seconde

M. le Proviseur indique que la convention de stage pour les élèves de seconde vient de lui être envoyée. Il s'agit d'un stage d'observation au cours duquel les élèves devront essentiellement regarder et non faire. Le stage est obligatoire mais M. le Proviseur souhaite qu'il soit constructif, en relation avec une profession envisagée, ou dans le cadre d'une association de manière à travailler la citoyenneté. Il ajoute qu'il y a la possibilité de couper le stage en deux (si les élèves venaient à trouver deux entreprises/organismes) et d'en être dispensé pour ceux qui feront le SNU ou un échange à l'étranger. Il ajoute compter distribuer aux professeurs principaux des classes de seconde les conventions dès le lendemain du CA. Les élèves qui ne trouvent pas de stage peuvent passer le voir.

Les représentants de parents d'élèves indiquent qu'il manque la durée hebdomadaire et l'amplitude horaire légale. Chaque établissement doit préciser par exemple que les mineurs de moins de 15 ans ne peuvent travailler plus de 7h pour les moins de 15 ans et sur une amplitude horaire de 6h à 20h max. Ils ont par ailleurs droit à une pause. Ces deux lignes doivent être portées ; la convention définit un cadre dans lequel les entreprises peuvent encadrer les élèves. M. Le Proviseur indique qu'on va lui demander pourquoi il change la convention, telle que communiquée. M. El Kiel rétorque qu'il ne s'agit que de rappeler le code du travail, d'ajouter des éléments et non de la modifier.

Les représentants élus des élèves demandent qui va surveiller la bonne exécution du stage, s'il y aura un rapport à produire. M. Le Proviseur répond qu'à la rentrée scolaire prochaine un point pourra être demandé par le PP de 1^{ère}, mais que pour le moment rien n'est prévu.

Les représentants élus d'enseignants ajoutent qu'il s'agit là encore d'une nouvelle idée du Ministère, difficile à mettre en œuvre, durant une période peu propice, faite dans l'improvisation. Ils soulignent le manque de stages effectifs proposés sur la plateforme, l'impossibilité de s'inscrire au SNU (déjà complet), qui va encore accentuer les inégalités entre les élèves qui disposent du réseau, des possibilités de stages intéressants ou d'échanges et ceux qui n'ont pas le carnet d'adresses.

Les représentants élus d'élèves demandent ce qui se passera si un élève ne trouve pas de stage et comment fonctionne la dérogation pour échange à l'étranger. M. le Proviseur répond qu'il recevra les élèves concernés et constatera l'ampleur en fin d'année. Concernant le voyage dans le cadre d'un programme il faut en faire la demande.

Les représentants élus de parents demandent que les quelques lignes précisant le droit du travail figurent dans la convention. M. El Khil fait lecture des articles à ajouter précisant le cadre légal (Annexe 4)

Votants : 23	Pour	23
	Contre	
	Abstentions	

- **Marchés financiers**

Mme l'Intendance indique qu'il s'agit de voter une convention d'adhésion à la centrale d'achat Occitalim. Elle ajoute qu'il n'y a pas d'obligation d'adhésion, mais que si nous y adhérons, nous pourrions bénéficier de quelques offres avantageuses et que cela ne changera pas notre façon de travailler.

Votants : 23	Pour	23
	Contre	
	Abstentions	

RUBRIQUE IV.: Questions diverses

- **Questions diverses de l'administration.**

- **Voyage organisée dans le cadre de l'option EPS et de l'AS**, qui concernera 36 élèves et 4 enseignants, du 3 au 9 septembre 2024. Il s'agit de voter le principe et la participation des familles de 385 euros.

Votants : 23	Pour	23
	Contre	
	Abstentions	

- **Voyage en Angleterre pour élèves de Terminales Euro et LLCER ANGLAIS**. Il s'agit d'un voyage à Londres, qui se déroulera du 6 au 12 octobre 2024 et concernera 53 élèves de Terminale et 4

accompagnateurs. Il n'a pas pu avoir lieu cette année car les devis étaient trop chers. La participation des familles serait de 508 euros. Devis moins cher à travailler – mais il s'agit d'essayer de lancer les choses. Les représentants de parents d'élèves regrettent que les élèves de Terminale de cette année n'aient pas pu avoir ce voyage. Mme l'Intendante rappelle que M. Ohier essaye d'organiser une sortie pour ces élèves.

Votants : 23	Pour	23
	Contre	
	Abstentions	

• **Questions diverses des représentants de parents élus de la liste Union et Actions**

1) Le remplacement des professeurs est-il assuré en cas d'absence prolongée ?

M. le Proviseur répond que cela dépend. Il indique que toutes les situations se sont présentées (congé maladie, remplacement partiel car sur plusieurs établissements, etc.). Il y a peu de TZR et il essaie d'utiliser les remplacements de courte durée.

Les représentants élus des enseignants ajoutent qu'il s'agit là encore d'une résultante de la politique de l'éducation nationale qui ne recrute pas, et que la faute n'incombe pas aux congés maladies ou aux collègues malades. L'Etat ne prévoit pas assez de remplaçants.

2) Pouvons-nous être informés du bilan du questionnaire harcèlement pour le lycée Sabatier ?

M. le Proviseur-adjoint indique que les résultats ont été envoyés aux enseignants. Il fait lecture des statistiques recensant les réponses des élèves du lycée. Il recense selon les items un nombre différents d'élèves concernés (13, 22, 23, 24 élèves pour chacune des parties), soit un total de 45 élèves s'auto-déclarant comme étant en situation de souffrance. Il indique les dispositifs PHaRe mis en place et qu'il y a à ce jour 3 élèves suivis. Les statistiques du lycée sont en deçà de la moyenne nationale.

3) Afin que la situation de cette année, concernant les problèmes de cantine, d'enfants qui ne peuvent pas y manger faute de temps ou d'enfants qui mangent en 15 minutes, ne se reproduise pas, serait-il possible d'anticiper cette variable dans les emplois du temps pour 2024 2025 ?

M. le Proviseur indique que cette variable sera davantage prise en compte à l'avenir mais qu'il laisse la parole à son adjoint, qui est plus en mesure de répondre. M. le Proviseur-adjoint répond ne pouvoir s'engager à rien en la matière, si ce n'est à faire son maximum.

4) La demande d'aide exceptionnelle concernant le SRH et le dépassement du budget cantine a-t-elle été faite ?

M. le Proviseur note que la réponse a été apportée au point 2 – c'est non.

5) Quelle est la capacité d'accueil du CDI ? Quelle est la capacité d'accueil du BAR ? Y a-t-il une autre salle de permanence dans l'établissement ? La capacité d'accueil des élèves qui veulent travailler est-elle suffisante par rapport aux effectifs au lycée Paul Sabatier ?

Mme Lané (CPE) répond que le BaR (Bureau d'aide aux Révisions) peut accueillir 33 élèves. Elle ajoute qu'il y a eu d'abord peu d'élèves qui venaient y travailler et que le dispositif commence à avoir du succès. Il est ouvert de 8h à 12 et de 14h à 17h – sauf si la salle est prise. Les élus élèves indiquent qu'il est rarement ouvert pleinement durant l'heure (n'ouvre que 10 minutes après la sonnerie et ferme avant). Les CPE présentes rappellent que les AED sont peu nombreux et qu'ils ont différents postes à occuper (notamment l'ouverture et la fermeture de la grille).

M. Le Proviseur indique que la capacité d'accueil du CDI est de 50 places. Les représentants élèves indiquent qu'il y a peu d'espace pour travailler, à cause des postes d'ordinateurs. Les représentants de parents notent que le nombre d'espaces de travail est assez restreint

M. Le Proviseur et les CPE indiquent qu'il faut des moyens humains pour superviser de tels lieux et que nous disposons de peu d'AED – avec un non-remplacement d'un demi-poste. Les représentants élus de parents déplorent ce manque de personnel, non remplacé et insuffisant au regard de la taille de l'établissement et des besoins.

6) Serait-il possible de mettre en place des casiers au lycée Paul Sabatier pour les lycéens et les parents inquiets du poids des cartables ? Une installation d'un nombre limité de casier peut-elle être envisagée dans un premier temps ?

M. Le Proviseur et Mme l'Intendante répondent qu'une demande doit être réalisée en novembre auprès de la Région. Nous sommes limités à 2 demandes d'équipements par an. Si on demande les casiers, on ne demandera pas les chaises et les tables. La région ne nous attribue pas tout ce qu'on demande. Un casier coûte 100 euros. On demandera 50 casiers à la Région. Mme l'Intendante propose aux parents élus de venir en discuter avec elle pour convenir du lieu où les mettre

7) Quelle procédure sera mise en œuvre au lycée Sabatier si un message anxiogène était délivré en masse sur l'ENT ? Comment les parents et les élèves seront informés du caractère frauduleux du message ?

M. le Proviseur indique que nous sommes dans une situation « urgence attentat ». Il précise avoir demandé aux personnels de faire preuve d'une vigilance accrue. Il a hésité à s'adresser aux familles, mais a eu peur que ces propos rendent la situation plus anxiogène qu'elle ne l'est déjà. Il ajoute qu'un exercice PPMS aura lieu le 6 mai 2024 et rappelle le contexte qui a amené à décaler celui qui était prévu. Il rappelle que la procédure qu'il doit suivre en cas de message. Concernant les attaques qui touchent l'ENT, cela nous dépasse et nous essayons de réagir au mieux pour confirmer ou infirmer les messages.

• Questions diverses des personnels enseignants.

Les enseignants font lecture d'une motion demandant des classes moins chargées (Annexe 5)

Faute de temps, les questions diverses des enseignants ne sont pas abordées. Elles feront l'objet d'un échange entre les élus enseignants et la direction.

MINISTERE : L'EDUCATION NATIONALE
ACADEMIE DE MONTPELLIER

EXERCICE 2023

ETABLISSEMENT : 0110004V
LYCEE PAUL SABATIER
11 000 CARCASSONNE

DEPARTEMENT
AUDE
PIECE N°9
EDITE LE : 11/03/2024
Page: 1

RAPPORT SUR LE COMPTE FINANCIER 2023

PRÉSENTE PAR :

M. Eric GELIS, Ordonnateur
et Mme Aude TEJEDOR-FOUSSARD, Agent comptable (1)

1. L'EXECUTION BUDGETAIRE

L'année 2023 a été une année compliquée et déstabilisante : l'exercice initial de prévision budgétaire était déjà complexe suite aux annonces faites par l'UGAP, l'organisme en charge de nos marchés publics énergie, (augmentation de 40% pour le gaz et un tarif du kwh doublé pour l'électricité) et à l'augmentation de certaines matières premières comme le papier. La clôture de l'année 2022 et le déficit du SRH, nous laissait entrevoir que les difficultés financières liées à l'inflation allaient particulièrement impacter ce service sur un service qui devrait s'auto financer.

Tout au long de l'année, nous avons prélevé sur le fonds de roulement, jusqu'à 78 529 € par précaution, pour ne pas nous retrouver dans une impasse en fin d'année.

Tant pour la restauration que pour la viabilisation, nos suivis habituels se sont révélés peu efficaces. On a été plutôt spectateurs qu'acteurs, même si on peut se féliciter de la réduction des consommations dans le domaine de la viabilisation.

L'écart important entre le budget initial et le niveau réel des dépenses (103 916,11 €) veut dire que non seulement on n'a pas utilisé le prélèvement de 78 529 € mais que l'on a aussi « économisé » 25 387,11 €. Autant dire que notre prévision budgétaire n'était vraiment pas correcte.

Le résultat de l'exercice, positif (23 323,54 €) cache un résultat différent entre le SERVICE GENERAL qui augmente (+49 426,26 €) et le service RESTAURATION ET HEBERGEMENT qui diminue (-26 102,72€).

Domaine AP- activités pédagogiques :

	2023
RECETTES NETTES	84.029,92 €
CHARGES NETTES	98.777,51 €
Difference	-14 747,59 €

Dès le budget, un prélèvement de 24 529 € a été fait pour financer les projets pédagogiques, la section BTS/STMG, les parts accompagnateurs des différents voyages.
Un prélèvement de 7 500€ a été nécessaire au cours de l'année, pour permettre l'achat de matériel informatique (principalement des ordinateurs pour la salle C 150).
En fin de compte, sur ces 32 029 € prévus, nous n'avons utilisé « que » 14 747,59€.

• APPARTENANCE A DES VALEURS REFERENCES- AXE 1

	Crédits ouverts	Charges nettes	Ecart
Projets pédagogiques AXE 1	6 799,60 €	2 055,76€	
Projets pédagogiques REGION	2 500,00 €	2 500,00€	
TOTAL	9 299,60 €	4 555,76€	4 743,84€

• AMBITION ET PERFORMANCE SCOLAIRE POUR TOUS- AXE 2

	Crédits ouverts	Charges nettes	Ecart
Crédits par matière	14 475,00€	13 709,13€	
Crédits section BTS/STMG	9 000,00€	4 177,76€	
Crédits CDI	6 300,00€	6 093,88€	
Projets pédagogiques AXE 2	7 000,00€	2 652,83€	
Crédits globalisés : droits reprographie/carnets corresp./Education art .	6 497,75€	6 497,75€	
Location des installations sportives	3 000,00€	1 532,37€	
Plan pluriannuel Informatique	7 500,00€	7 343,46€	
Echange Allemagne	9 500,00€	9 268,53€	
Echange BAEZA	8 210,40€	8 210,40€	
Voyage Espagne	20 280,00€	20 044,64€	
Voyage OCCITAN	3 701,00€	3 533,00€	
Voyage Italie 2024	5 109,00€	5 109,00€	
Voyage PARIS 2024	6 049,00€	6 049,00€	
Projets pédagogiques REGION	1 400,00€		
TOTAL	108 022,15€	94 221,75€	13 800,40€

Un des projets importants de l'année 2023 a été celui sur « les droits de la femme dans l'art » portée par MME DELISLE : Il représentait à lui seul un budget de 7 000 €. Ayant obtenu un financement de la Région (occit'avenir) de 2 500 €, une subvention ADAGE de 300 €, un financement par le pass culture de plus de 3500 €, la participation finale du lycée a été à peine de 700€. D'autres projets comme « citez des arts », « déclics », « l'épopée quantique » ont pu, eux aussi, bénéficier du pass culture, la part financée par le lycée s'en trouvant réduite. C'est plus de 9 839€ de dépenses qui ont été financés par le PASS CULTURE, crédit d'Etat, hors budget. Sur une prévision budgétaire de 17 699.60€ allouée aux seuls projets, il n'a été consommé que 7 208.59€ parce qu'on a su trouver d'autres modes de financements que les fonds de réserve de l'établissement.

Domaine VE- vie de l'élève :

2023	Crédits ouverts		Charges nettes	
Education à la santé et à la citoyenneté		262,09€		262,09€
Fonds social lycéen		5 032,25€		5 032,25€
Fonds social des cantines		1 351,25€		1 351,25€
Fonds de vie lycéenne		20,00€		20,00€
Fonds Régional Aide Restauration		2 092,74€		2 092,74€
TOTAL		8 758,33€		8 758,33€

• Fonds social lycéen

EXTERNE		VOYAGE OCCITAN		VOYAGE ALLEMAGNE		VOYAGE ANDALOUSIE		CNED		FOURNITURES SCOLAIRES		TOTAL
Nb élèves	montant	Nb élèves	montant	Nb élèves	montant	Nb élèves	montant	Nb élèves	montant	Nb élèves	montant	
12	1 172,60 €	2	200,00 €	12	1 424,00 €	4	700,00 €	2	578,00 €	9	957,65 €	5 032,25 €
Non Brsier	7	1	1		3	1			0		1	
Boursier	5	1	1		9	3			2		8	

• Fonds social cantine

DP/INTERNES	
Nombre	montant
14	1351,25
Non boursier	8
Boursiers	6

Fonds Régional d'Aide à la Restauration

Principalement utilisé pour les élèves post bac (BTS)

	DP-Internes BTS
nb élèves	11
Montant	2 092,74 €

Domaine ALO- administration et logistique :

	2023
RECETTES NETTES	568 054,11 €
CHARGES NETTES	503 880,26 €
différence	-64 173,85 €

L'écart très important entre la prévision et la réalité a plusieurs causes : nous avons gonflé les budgets de certaines lignes (fournitures administratives, produits d'entretien, viabilisation) en prévision de la hausse annoncée des matières premières et des fluides. D'une part, les hausses annoncées n'a pas eu lieu et d'autre part, la collectivité nous a octroyé des subventions nouvelles pour l'achat des équipements de travail de personnels ARL (4950€) ainsi qu'une dotation supplémentaire pour la viabilisation (31 003€).

• LES CHARGES ADMINISTRATIVES GENERALES

	Crédits ouverts	Charges nettes	Ecart
Frais de communication réception	25 000,00€	24 344,49€	
Frais de déplacements	500,00€	98,85€	
Fournitures administratives et mobiliers	28 000,00€	28 000,00€	
Infirmerie	1 500,00€	1 393,06€	
Produits d'entretien vêtement de travail	31 677,84€	24 992,56€	
TOTAL	86 677,84€	78 828,96€	7 848,88€

Le budget communication réception se stabilise avec des frais postaux autour de 3000€, les sms 4000€, le téléphone 7000 €. Les 10 000€ restants couvrent les frais d'assurance (2500€) les frais de réception (3000€) et d'abonnements aux logiciels de communication (4500€).

Concernant les fournitures administratives et notre point d'attention sur le prix des ramettes de papier : contre toute attente, on a connu une baisse du coût de la ramette qui est passé de 5,99 € HT fin 2022 à 3,49 € HT fin 2023. On avait prévu 12 000 €, on a dépensé 8 000 €. Les économies réalisées sur ce budget ont été réorientées vers l'achat de matériel informatique pour l'administration. On a observé aussi une baisse de la consommation annuelle de ramettes (1800 ramettes en 2023 contre 2000 en 2022 soit 10% de baisse).

Concernant les produits d'entretien et les vêtements de travail et notre point d'attention sur le prix du papier jetable (papier toilettes et essuie mains) : le responsable des ARL, M. MARIS a renégocié les marchés des produits d'entretien, s'orientant vers des produits de « moindre qualité », commandés en gros volumes. Cela a permis de ne pas dépasser le budget. La subvention attribuée par la Région pour les EPI couvre le budget annuel dédié à cette dépense (nous prévoyons et nous dépensons 5000 € par an pour fournir ces équipements). Nous avons donc, cette année économisé cette somme.

• ENTRETIEN GENERAL

	Crédits ouverts	Charges nettes	Ecart
Contrats d'entretien	110 000,00 €	103 844,00 €	
Fournitures réparation maintenance	80 103,48 €	69 719,86 €	
Subvention entretien petite maintenance	47 011,00 €	46 297,24 €	
TOTAL	237 114,48 €	219 861,10 €	17 253,38 €

Le domaine « entretien » a bénéficié de crédits supplémentaires suite au prélèvement sur le fonds de roulement de 15 000 € et à l'obtention de subventions de la Région pour les travaux (15 011 € pour la petite maintenance, 32 000€ pour l'alarme anti-intrusion).

Cette année, la Région a directement géré les chantiers suivants :

-la fin de la rénovation thermique du bâtiment C, l'accessibilité du lycée aux personnes en situation de handicap, des travaux importants sur le réseau de chauffage (dossier technique

élaboré en 2022).

En interne, l'équipe ARL a poursuivi la pose des pavés basse consommation dans les salles de classe afin de faire baisser nos consommations électriques.

Le suivi de la rénovation thermique du bâtiment C où une collaboration étroite était indispensable pour le bon déroulement d'un chantier qui se passe sur un site occupé, ne nous a pas permis de réaliser les travaux de rénovation des salles de classe du bâtiment B par manque de temps alors que le prélèvement était prévu pour les réaliser.

L'autre projet qui n'a pas abouti, l'extension de la Maison Des Lycéens, où nous sommes confrontés à des problèmes techniques onéreux ; la Région, au vu des estimations du bureau d'étude, a modéré nos ardeurs.

• LES OPERATIONS D'AMORTISSEMENT

	Crédits ouverts	Charges nettes
Amortissements	4 906,56€	4 906,56€

L'amortissement de 4 906.56€ ne concerne que des biens achetés sur fonds propres. Ces opérations, pour ordre, n'entraînent pas de mouvement de trésorerie et n'ont pas d'impact sur le fonds de roulement.

• LA VIABILISATION

	Crédits ouverts	Charges nettes	Ecart
Eau	16 470,51 €	13 337,97 €	
Electricité	102 500,00 €	79 029,60 €	
Gaz	126 003,00 €	107 916,07 €	
TOTAL	244 973,51 €	200 283,64 €	44 689,87€

Si on compare les charges nettes de ces trois dernières années :

	2022	consommation	2023	consommation
Eau	8 246,46€	2 040	13 337,97 €	1 670
Electricité	70 698,07€	441 813	79 029,60 €	397 923
Gaz	99 866,01€	1 547 235	107 916,07 €	1 145 505
TOTAL	178 810,68€		200 283,64 €	

Lors de la présentation du budget 2023, nous vous avons alerté sur les augmentations attendues pour l'électricité et le gaz : la viabilisation étant une dépense incompressible du budget de l'EPL, la Région ayant majoré de 25 % notre dotation de fonctionnement, nous avons augmenté les prévisions sans tenir compte des consommations de 2022 (+ 30 000€ sur l'électricité et +30 000€ sur le gaz). De plus la Région, ayant bien conscience que la crise énergétique impactait les finances des établissements scolaires, nous a attribué une dotation complémentaire exceptionnelle de 31 003 €.

La mise en place, dès septembre 2022, de mesures de sobriété énergétique (réduction éclairage extérieur, extinction des ordinateurs, incitation à éteindre les lumières...), les travaux d'isolation thermique du bâtiment C, nous ont permis de réduire nos consommations et d'absorber, en partie, les hausses des tarifs. Outre l'aspect financier, la baisse de la consommation traduit la préoccupation environnementale de la communauté éducative et prouve que les petits gestes quotidiens de chacun engendrent de grandes économies...

Domaine SRH-restauration et hébergement

	2021	2022	2023
RECETTES NETTES	299 804,68€	421 266,64€	427 959,39€
CHARGES NETTES	289 037,24€	432 809,71€	454 062,11€
Solde Disponible	10 767,44€	-11 543,07€	-26 102,72€

Depuis 2022, Le Service Restauration et Hébergement est en difficulté financière du fait de la hausse des matières premières. Pour la 2eme année consécutive, nous avons prélevé sur le fonds de roulement pour équilibrer le budget.

Nous avions prévu un prélèvement de 40 000 €, il ne sera finalement que de 26 102,72€ grâce aux actions mises en place par l'équipe de restauration. Un déficit de plus de 11.000 € en 2022, un déficit de plus de 26 000 € en 2023. Le déficit s'accroît. Cette tendance nous inquiète et remet en cause le principe de l'auto gestion du SRH.

On constate que le système classique du forfait est maintenant, à égalité avec le système des repas à la carte. La cohabitation des deux systèmes permet aux familles de trouver la formule la plus adaptée à la situation de leur enfant.

- Le forfait des internes/DP représente 48,6 % des recettes du service (208 031,75 €) 60 % en 2022
- Les repas des élèves externes à la carte 45,6 % (195 196,90 €) 34 % en 2022
- Les repas des commensaux 3,8 % (16 151,50 €)
- Les recettes diverses (prestations) 2 % (8 579,24 €)
- Au-delà des chiffres, le constat que nous faisons est que le nombre d'élèves fréquentant régulièrement le service de restauration est en progression. Nous dépassons fréquemment les 800 repas / jour et la « cantine » semble être un lieu apprécié par les élèves.

Domaine SBN-Bourses nationales

	2020	2021	2022	2023
RECETTES NETTES	458 936,78 €	464 656,66€	462 068.85 €	460 451.48 €
CHARGES NETTES	458 936,78 €	464 656,66€	462 068.85 €	460 451.48 €

Le nombre de boursiers semble se stabiliser autour de 32 % des élèves hors BTS.

A titre indicatif, le nombre de boursiers en BTS est de 60 pour un effectif de 91, soit un taux de 66 %. Ces bourses ne sont pas gérées par le lycée.

Répartition des boursiers par échelon 2019-2023

ANNEE	Echelon 1	Ech 2	Ech 3	Ech 4	Ech 5	Ech 6	Total	
							Boursiers	
2019	91	46	57	68	69	109	440	
2020	94	61	65	72	58	107	457	
2021	92	63	52	64	54	111	436	
2022	90	62	47	67	44	118	428	
2023	89	56	39	69	44	124	421	

Répartition des bourses au mérite par échelon 2019-2023

ANNEE	Ech 1	Ech 2	Ech 3	Ech 4	Ech 5	Ech 6	total
2019	53	25	30	25	32	34	199
2020	54	30	35	22	30	39	210
2021	52	29	29	22	25	49	206
2022	51	30	28	28	13	55	205
2023	50	22	19	29	15	48	183

Le taux de boursiers bénéficiant d'une bourse au mérite (bourse supplémentaire donnée aux élèves boursiers ayant eu le brevet avec la mention bien ou très bien) reste élevé (47%).

Domaine OPC-Opération en capital

	2023
RECETTES NETTES	0,00 €
CHARGES NETTES	0,00 €
Différence	

Cette section réservée pour l'achat des biens d'une valeur supérieure à 800 € hors taxe n'a pas été ouverte cette année.

2. L'ANALYSE FINANCIERE

- LA DETERMINATION DU RESULTAT (CF annexe 1 « exécution budgétaire »)

Le résultat se calcule par la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes de la section de fonctionnement :

RECETTES 1 605 792,72 € DEPENSES 1 582 469,18 € **RESULTAT 2023 : plus-value de 23 323,54 €**

La capacité d'autofinancement (plus-value monétaire dégagée par les opérations effectuées en section de fonctionnement) est de 28 230,10 €.

On ajoute au résultat les 4 906,56 € des amortissements réels des biens achetés sur fonds propres.

Le fonds de roulement ne prend en compte que les ressources immédiatement mobilisables :

- Les réserves disponibles qui augmentent de 29 912,56 €
- Les stocks qui diminuent de -1 682,46 €

Le fonds de roulement augmente de 28 230,10 € et passe de 230 117,98 € à 258 348,08 €.

• LA SITUATION PATRIMONIALE

	Valeur d'achat	amortissements	Valeur résiduelles
Concessions, droits similaires	59 225,92 €	59 225,92 €	
Install technique mat outillages	693 248,80 €	681 418,80 €	11 830,00 €
Matériel de bureau informatique mobilier	134 823,99 €	134 823,99 €	
TOTAL	887 298,71 €	875 468,71 €	11 830,00 €

Soit un taux de vétusté dépassant les 98,7 %.

• LES INDICATEURS FINANCIERS

Comme on peut le voir sur l'annexe 2, les ratios proposés n'ont d'intérêt que si on les compare sur plusieurs années afin de dégager des tendances :

Le taux de non recouvrement reste bas (0,25%). Cela démontre que la vraie politique d'accompagnement mise en place dans le lycée (échéanciers, relances régulières et contact direct avec les familles par mail, sms) porte ses fruits et permet aussi de ne plus avoir de créances contentieuses. Sur les recettes annuelles de 427 959,39 € que nous devons recouvrer, il reste 1240,94 € de créances.

➤ **Le fonds de roulement** qui devait être impacté par nos nombreux prélèvements, remonte à 258 348,08 € soit 59 jours de fonctionnement. L'élément qui rentre en compte dans le calcul des jours de fonctionnement et que l'on ne voit pas sur les indicateurs, c'est le montant des dépenses journalières qui a fortement augmenté cette année.

➤ **Le besoin en fonds de roulement, la trésorerie, l'autonomie financière** évoluent peu. Cela montre la stabilité et la bonne santé financière de l'établissement.

Après affectation du résultat sur le compte unique de réserve (10681) par le Conseil d'Administration :

Réserves -COMPTE 10681	31/12/2022	RÉSULTAT 2023	31/12/2023
Réserves disponibles	225 529,72 €	29 912,56 €	255 442,28 €
Stock	4 588,26 €	-1 682,46 €	2 905,80 €
biens immobilisés achetés sur fonds propres	16 736,56 €	-4 906,56 €	11 830,00 €
TOTAL	246 854,54 €	23 323,54 €	270 178,08 €

Nombres de pièces jointes en annexe : 2.

1) Si le rapport sur le compte financier est commun à l'ordonnateur et à l'agent comptable, seule la pièce 9 est à produire.

Relation Résultat - CAF - Fonds de Roulement
Exécution budgétaire de l'année 2023 par rapport aux prévisions du budget initial

DEPENSES					RECETTES				
Prévisions Budget initial	DBM	Total crédits ouverts	Dépenses réelles nettes	Variation entre prévision et exécution	Prévisions Budget initial	DBM	TOTAL des recettes	recettes nettes	Variation entre prévision et exécution
Service général									
AP	78 056,00	39 265,75	98 777,51	- 18 544,24 €	53 527,00	31 765,75	85 292,75	84 029,92	- 1 262,83 €
VE	19 200,00	8 758,33	8 758,33	- €	19 200,00	- 10 441,67	8 758,33	8 758,33	- €
ALO	485 010,04	573 672,39	503 880,26	- 69 792,13 €	476 103,48	86 162,35	562 265,83	568 054,11	5 788,28 €
dont opérations internes:									
compte 68 (dotat ^a amortissements)	4 906,56	4 906,56	4 906,56	- €			-		neutralisation amortissements
Services spéciaux									
SRH	398 226,50	71 415,35	454 062,11	- 15 579,74 €	398 226,50	29 732,89	427 959,39	427 959,39	- €
SBN	480 000,00	460 451,48	460 451,48	- €	480 000,00	- 19 548,52	460 451,48	460 451,48	- €
ERASMUS		56 539,49	56 539,49	- €		56 539,49	56 539,49	56 539,49	- €
TOTAL DEPENSES									
RESULTAT (excédent)		1 686 385,29 €	1 582 469,18 €	-103 916,11 €			1 601 267,27 €	1 605 792,72 €	4 525,45 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	0,00 €	1 686 385,29 €	1 605 792,72 €	4,78%		0,00 €	1 686 385,29 €	1 605 792,72 €	4,78%
TOTAL RECETTES									
RESULTAT (déficit)									
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT									

Tableau de passage du résultat à la CAF/IAF

	Budget initial + DBM	Compte financier
Résultat:	-85 118,02	23 323,54
CAF / IAF:	-80 211,46	28 230,10
	déficit ->	<- excédent
	IAF ->	<- CAF

Tableau de financement agrégé

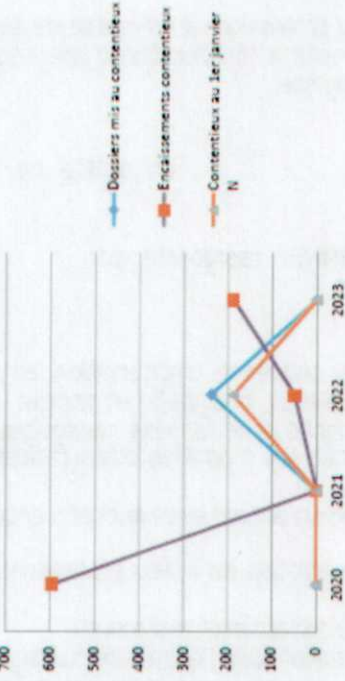
		DEPENSES				RECETTES					
		Prévisions BI	DBM	TOTAL Crédits ouverts	Dépenses réelles nettes	Variation entre prévision et exécution	Prévisions BI	DBM	TOTAL Recettes	recettes nettes	Variation entre prévision et exécution
IAF		80 211,46				- €	0,00			28 230,10 €	
OPC		0,00		0,00			0,00		0,00		- €
TOTAL DES EMPLOIS APPORT AU FONDS ROULEMENT		80 211,46			0,00					28 230,10 €	
		0,00			28 230,10 €		80 211,46 €			- €	
TOTAL EQUILIBRE TABLEAU FINANCEMENT AGREGE										28 230,10	
TOTAL EQUILIBRE TABLEAU FINANCEMENT AGREGE											
TOTAL		0,00			1 582 469,18		0,00			1 605 792,72	
											TOTAL

Budget initial + DBM	Compte financier
80 211,46 €	28 230,10 €

Variation du fonds de roulement	PRELEVEMENT FDR ->	<- AUGMENTATION FDR
---------------------------------	--------------------	---------------------

Créances	2020	2021	2022	2023
Taux de non recouvrement	0,43 %	0,67 %	0,23 %	0,25 %
Taux de recouvrement	99,57 %	99,33 %	99,77 %	99,75 %
Encaissements contentieux	596,14 €	- €	49,00 €	188,40 €
Dossiers mis au contentieux	- €	- €	237,40 €	- €
Contentieux au 1er janvier N	- €	- €	188,40 €	- €

Suivi du contentieux



Le fonds de roulement

= Il représente la différence entre les ressources stables et les emplois stables

Il traduit la marge de manœuvre dont dispose l'établissement sur les éléments à caractère durable de son patrimoine

Le besoin en fonds de roulement

= Il représente la différence entre l'actif circulant (emplois d'exploitation et hors exploitation) et les dettes (ressources d'exploitation et hors exploitation)

La trésorerie

= différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement

Les jours de fonds de roulement

= nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie

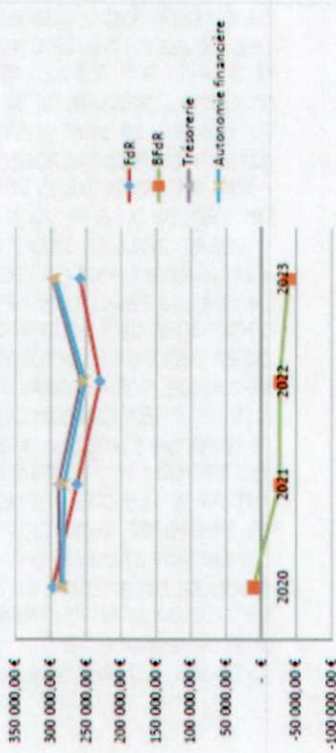
Les jours de trésorerie

= nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sur la trésorerie

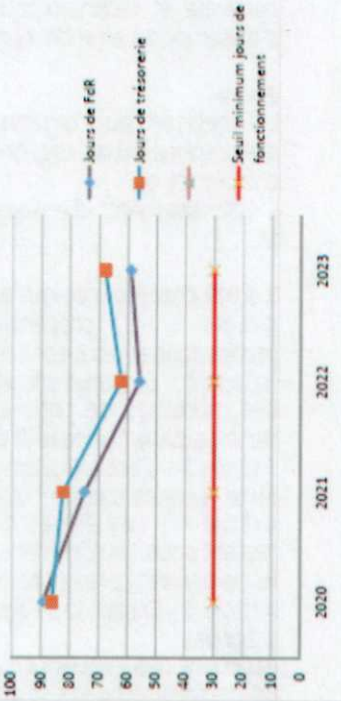
Santé financière	2020	2021	2022	2023
FdR	296 876,84 €	262 382,92 €	230 117,98 €	258 348,08 €
BFdR	11 056,64 €	- 26 152,56 €	- 26 511,12 €	- 38 638,47 €
Trésorerie	285 820,20 €	288 535,48 €	256 629,10 €	296 986,55 €
Autonomie financière	281 776,07 €	280 312,99 €	251 018,94 €	292 839,81 €
Jours de FdR	89	75	56	59
Jours de trésorerie	86	82	62	68
Seuil minimum jours de fonction	30,00	30,00	30,00	30,00

= trésorerie - créances - stocks

Eléments d'analyse financière



Autres éléments d'analyse financière



Vu le code du travail, et notamment son article L.211-1 ;

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.313-1, L.331-4, L.331-5, L.332-3, L.335-2, L.411-3, L.421-7, L.911-4 ;

Vu le code civil, et notamment son article 1384 ;

Vu le décret n° 2003-812 du 26 août 2003 relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans ;

Vu la circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003 relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2023 relatif à la séquence d'observation en milieu professionnel en classe de seconde générale et technologique et le décret n°2023-1111 du 29 novembre 2023 relatif à l'instauration d'une séquence d'observation en milieu professionnel en classe de seconde générale et technologique.

Entre

L'entreprise ou l'organisme d'accueil, représentée par M....., en qualité de chef d'entreprise ou de responsable de l'organisme d'accueil d'une part, et

L'établissement d'enseignement scolaire Lycée Paul Sabatier à CARCASSONNE, représenté par M....., en qualité de chef d'établissement d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit : **TITRE PREMIER : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Article 1 - La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une séquence d'observation en milieu professionnel, au bénéfice de l'élève de l'établissement d'enseignement (ou des élèves) désigné(s) en annexe.

Article 2 - Les objectifs et les modalités de la séquence d'observation sont consignés dans l'annexe pédagogique. Les modalités de prise en charge des frais afférents à cette séquence ainsi que les modalités d'assurances sont définies dans l'annexe financière.

Article 3 - L'organisation de la séquence d'observation est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil et le chef d'établissement.

Article 4 - Les élèves demeurent sous statut scolaire durant la période d'observation en milieu professionnel. Ils restent sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement.

Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

Article 5 - Durant la séquence d'observation, les élèves n'ont pas à concourir au travail dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil.

Au cours des séquences d'observation, les élèves peuvent effectuer des enquêtes en liaison avec les enseignements. Ils peuvent également participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, à des essais ou à des démonstrations en liaison avec les enseignements et les objectifs de formation de leur classe, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel.

Les élèves ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est prosaïté aux mineurs par les articles R. 234-11 à R. 234-21 du code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le même code.

Article 6 - Le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée (en application de l'article 1384 du code civil) :

- soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ou à l'organisme d'accueil à l'égard de l'élève ;

- soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit « responsabilité civile entreprise » ou « responsabilité civile professionnelle » un avenant relatif à l'accueil d'élèves.

Le chef de l'établissement d'enseignement contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la visite d'information ou séquence d'observation en milieu professionnel, ainsi qu'en dehors de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, ou sur le trajet menant, soit au lieu où se déroule la visite ou séquence, soit au domicile.

Article 7 - En cas d'accident survenant à l'élève, soit en milieu professionnel, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise s'engage à adresser la déclaration d'accident au chef d'établissement d'enseignement de l'élève dans la journée où l'accident s'est produit.

Article 8 - Le chef d'établissement d'enseignement et le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil de l'élève se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre notamment en cas de manquement à la discipline. Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de toute période en milieu professionnel et notamment toute absence d'un élève, seront aussitôt portées à la connaissance du chef d'établissement.

Article 9 - La présente convention est signée pour la durée d'une séquence d'observation en milieu professionnel.

TITRE II - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

A - Annexe pédagogique

Nom de l'élève ou des élèves concerné(s) :

Classe :

Établissement d'origine :

Nom et qualité du responsable de l'accueil en milieu professionnel du tuteur :

Nom du ou (des) enseignant(s) chargé(s) de suivre le déroulement de séquence d'observation en milieu professionnel :

Dates de la séquence d'observation en milieu professionnel :

HORAIRES journaliers de l'élève

	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

La durée de présence des élèves mineurs en milieu professionnel ne peut excéder 7 heures par jour. La durée de la présence hebdomadaire des élèves en milieu professionnel ne peut excéder 30 heures pour les élèves de moins de 15 ans et 35 heures pour les élèves de plus de 15 ans.

Les horaires journaliers des élèves ne peuvent prévoir leur présence sur leur lieu de stage avant six heures du matin et après vingt heures le soir. Pour les élèves de moins de seize ans, le travail de nuit est interdit. Cette disposition ne souffre aucune dérogation.

Fait le :

Le chef d'entreprise
ou le responsable de l'organisme d'accueil

Le chef d'établissement

Vu et pris connaissance le :

Les parents ou le responsable légal

L'élève

L'ou (les) enseignant(s)

Le responsable de l'accueil en milieu professionnel

Conseil d'administration du lycée Paul Sabatier

Carcassonne, le 28 mars 2024

MOTION POUR UNE DEMANDE DE CLASSES MOINS CHARGÉES

Nous, enseignants du Lycée Paul Sabatier, remercions les parents pour leur initiative concernant la pétition demandant davantage de moyens et des classes moins chargées.

Nul besoin d'organiser un scrutin pour affirmer que l'ensemble des enseignants souhaite des classes moins chargées pour enseigner dans de bonnes conditions. Nous demandons à nouveau des dédoublements dans les classes qui auront plus de 30 élèves en classe entière et des dédoublements en spécialité lorsque le seuil de 20-24 élèves est dépassé, comme annoncé au début de la réforme.

Il y a de plus en plus d'« élèves en besoin », dans des classes de plus en plus chargées. Quels moyens nous donnez-vous pour les aider ? Quels dispositifs mettez-vous en œuvre ?

Les représentants élus des personnels enseignants et de vie scolaire du lycée Paul Sabatier